

Québec, le 16 septembre 2008

**ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT**

Les Mines Opinaca Ltée  
130, Adelaide Street West  
Suite 3201  
Toronto (Ontario) M5H 3P5

N/Réf. : 3214-14-42

Objet : Réaménagement d'un réseau de 8 chemins secondaires  
Projet minier Éléonore

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 28 mai 2008 concernant le projet de réaménagement d'un réseau de sentiers et de chemins secondaires en un réseau de chemins de type « forestier de classe IV » pour faciliter les travaux d'exploration du gisement minier Éléonore, sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- l'aménagement d'un réseau de 8 chemins de type « forestier de classe IV » dont l'emprise est de 20 mètres et la surface de roulement, sans accotement, est de 5,5 mètres. Ces chemins seront construits dans l'emprise de sentiers et de chemins secondaires existants présentement utilisés dans le cadre des travaux d'exploration au gisement minier Éléonore;
- l'exploitation des bancs d'emprunt nécessaires pour la construction de ces chemins de type « forestier de classe IV »;
- ce réseau de chemins secondaires a comme point de départ le campement de travailleurs affectés aux travaux d'exploration minière. La distance la plus longue entre le campement de travailleurs et un point d'arrivée est d'environ 12 kilomètres.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

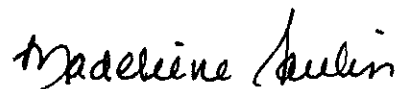
N/Réf. : 3214-14-42

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Jean-Pierre Landry, de Les Mines Opinaca Ltée, adressée à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 28 mai 2008, concernant le dépôt des renseignements préliminaires, 8 pages et 4 annexes;
- GEODEFOR INC., *Opinaca Mines, Éléonore - Opinaca, les accès du campement d'exploration minière Opinaca, non-assujettissement des accès - arrangement*, plan numéro GEODEFOR D-0366, à l'échelle de 1:20 000, daté du 20 mai 2008 et signé par M<sup>me</sup> Dany Bouchard.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin